


5 crédits	30.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	Lacroix Pierre ;Voisin Jérôme ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Mons
Thèmes abordés	<p>L'objectif poursuivi par le cours « Comptabilité et finances publiques » est de doter les étudiants de connaissances de base en matière de droit budgétaire, de comptabilité et de finances publiques dans le contexte particulier de la Belgique fédérale.</p> <p>Cette connaissance doit leur permettre de mieux comprendre les enjeux et les choix opérés en matière de gestion des finances publiques par l'État fédéral et les entités fédérées (voire même d'influer sur ceux-ci dans le cadre de leurs futures vies professionnelles de gestionnaire public).</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir et expliquer les principes budgétaires et leurs principales exceptions ; • comprendre et expliquer le cycle budgétaire (en particulier le mécanisme d'exécution des recettes et dépenses) ; • lire et comprendre un budget (fédéral, régional ou communautaire) ; 1 • lire et comprendre les comptes généraux des institutions publiques (fédérales, régionales ou communautaires) ; • identifier les acteurs du contrôle administratif et budgétaire ainsi que des comptes publics ; • définir sommairement les règles européennes applicables aux finances publiques belges ; • comprendre les évolutions principales des finances publiques en Belgique et en Europe (dépenses, recettes, dettes, soldes budgétaires, ...) ; • comprendre les modes de financement des régions et communautés. <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</p> <p>Examen oral</p> <p>En cas d'évolution des conditions sanitaires vers un code orange ou rouge, l'examen oral aura peut-être lieu en distanciel (fonction du code couleur) via un logiciel informatique fourni aux enseignant.es par l'institution universitaire. Les conditions techniques de cet examen oral à distance vous seront précisées au moment où les autorités de l'Etat auront arrêté les conditions sanitaires pour les institutions universitaires en fonction de l'évolution.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</p> <p>Il s'agit d'un cours magistral mais l'interaction avec les étudiants sera néanmoins particulièrement recherchée. Des sujets liés aux finances publiques de l'État fédéral et des entités fédérées pourront éventuellement faire l'objet de discussions et/ou d'interventions spécifiques en fonction de l'actualité.</p> <p>En cas d'évolution des conditions sanitaires vers un code orange ou rouge, l'enseignement sera comodal, voire en distanciel total. Dans ce cas, des séances de questions/réponses spécifiques seront organisées via un logiciel informatique fourni aux enseignant.es par l'institution universitaire.</p>
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Droit budgétaire : cadre constitutionnel et légal, principes budgétaires, cycle budgétaire • Comptabilité publique : principes, composantes, rapportage et contrôle • Encadrement budgétaire de l'UE • Dépenses et recettes publiques : lecture du budget, comparaisons européenne et intrabelge, facteurs explicatifs, typologie, • Déficit(s) et dette(s) publique(s) : typologie, définition des concepts, comparaisons européenne et intrabelge, • Financement des Communautés et Régions : bref historique de la fédéralisation et de son financement, loi spéciale de financement (mise en contexte et évolution)
Ressources en ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Publications de la Cour des comptes : https://www.ccrek.be/FR/Publications.html • Eurostat ' statistics explained : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Main_Page/fr

Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> • B. Bayenet, D. Darte, M. Bourgeois (2017). Les finances et l'autonomie fiscale des entités fédérées après la sixième réforme de l'État. Larcier • A. Trosch, P. Rion (2013). Initiation au droit budgétaire et comptable des administrations publiques. Larcier <p>Ces ouvrages ne doivent pas obligatoirement être achetés</p>
Autres infos	<p>Pas de syllabus Fichiers Powerpoint (mis à la disposition des étudiants avant leur présentation au cours) Divers documents et manuels visant à faciliter la compréhension de la matière (mais ne faisant pas partie de la matière d'examen)</p>
Faculté ou entité en charge:	PSAD

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en administration publique (horaire décalé)	APHM2M	5		
Master [120] en administration publique	ADPM2M	5		